

## L'IMMATRICULATION A L'AMBASSADE

Cette formalité concerne tous les ivoiriens vivant au Canada, y compris les étudiants (boursiers ou pas). Elle donne droit à la délivrance d'une carte consulaire d'une validité de trois ans. La délivrance de ce document ne nécessite pas le déplacement physique du requérant à l'Ambassade.

### Pièces à fournir :

- une fiche d'immatriculation dûment remplie, à télécharger à partir du site Internet de l'Ambassade : [www.canada.diplomatie.gouv.ci](http://www.canada.diplomatie.gouv.ci) (cliquer sur le lien « **autres documents consulaires** ») ;
- trois (03) photos d'identité récentes ;
- une photocopie des trois premières pages du passeport en cours de validité ou de tout document attestant la nationalité ivoirienne ;
- une enveloppe préaffranchie portant l'adresse du requérant ;
- Droit de Chancellerie : 20 dollars canadiens (**Prière ne pas expédier d'argent comptant ou de chèque personnel. Les paiements se font par mandat-poste ou par chèque certifié, libellé au nom de l'Ambassade de Côte d'Ivoire au Canada**)

## Renouvellement de la carte consulaire :

Pour le renouvellement de la carte consulaire, le requérant fait parvenir à l'Ambassade les éléments suivants :

- la carte consulaire expirée ;
- une photo d'identité couleur (fond blanc) ;
- 20 dollars canadiens (**Prière ne pas expédier d'argent comptant ou de chèque personnel. Les paiements se font par mandat-poste ou par chèque certifié, libellé au nom de l'Ambassade de Côte d'Ivoire au Canada**) ;
- une enveloppe préaffranchie portant l'adresse du requérant. Si le requérant a changé d'adresse depuis l'établissement de la carte consulaire antérieure, il devra communiquer la nouvelle adresse pour sa prise en compte dans le fichier de l'Ambassade.